

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_4\_7

Objet : Subvention à l'association «  
DECLIC » pour 2023

VOTE  
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Yves LOMBARDO à M. Joël YERPEZ  
M. Christophe AGARD à Mme Carine WECKERLIN  
Mme Céline DELOUS à Mme Laurence ROSMARINO  
Mme Claude BAUMANN à Mme Chantal GARCIA  
Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA  
M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## Subvention à l'association « DECLIC » pour 2023

L'association DECLIC a formulé une demande de subvention pour l'année 2023 dans le cadre de l'exercice de ses activités. À cet effet, elle a fourni un dossier administratif et financier.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association « DECLIC » une subvention d'un montant de 400€ afin de leur permettre de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 400€ à l'association DECLIC pour l'année 2023,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 à l'article 65748.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

